

Compte rendu de séance

Séance du 11 Juin 2018

L' an 2018 et le 11 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de SOUCHAY Serge Maire.

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, MM : CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel

Excusés : Mme DANTU Sylvie (donne pouvoir à M. SOUCHAY Serge), Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie (donne pouvoir à M. FESSAN Lionel), Mme DUBOIS Nicole (donne pouvoir à M. SAMON Michel), M HERISSON Bernard (donne pouvoir à M. JANIK Jean-Jacques)

Absent : M. BOURDIN Emmanuel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 04/06/2018

Date d'affichage : 04/06/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : M. SAMON Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL - 2018_31
PRISE DE LA COMPÉTENCE CULTURE PAR L'INTERCO NORMANDIE SUD EURE - 2018_32
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION CLECT "COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES" - 2018_33
REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (RODPP ELEC) - 2018_34
PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES EXTRA-SCOLAIRES - 2018_35
SUBVENTION "ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DU CANTON DE VERNEUIL" - 2018_36

réf : 2018_31 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que la collectivité de Gournay le Guérin représentée par Madame Odile IPCAR, Maire demande à la collectivité de Pullay représenté par Monsieur Serge SOUCHAY Maire, de mettre à disposition l'agent technique en vue d'exercer des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cimetière, en fonction des besoins de la collectivité et des disponibilités de l'agent technique à partir du 15 juin 2018.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition de l'agent technique,
- autorise le Maire à signer la dite convention,
- donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en oeuvre.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 32 : PRISE DE LA COMPÉTENCE CULTURE PAR L'INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que l'INSE délibération en date du 21 février 2018 s'est dotée de la compétence CULTURE afin de pouvoir créer un espace muséal au sein de l'Abbaye St Nicolas, propriété de l'INSE, située à Verneuil d'Avre et d'Iton, permettant à terme d'exposer les oeuvres d'art de la famille DE VLAMINCK qui font l'objet d'une donation.

C'est dans cet esprit qu'il a été procédé à une modification statutaire en ce sens.

Il précise que la rédaction est conforme aux dispositions de la loi NOTRe, et qu'elle a été suivie pour cette compétence d'une délibération de l'Interco Normandie Sud Eure qui a déterminée l'intérêt communautaire, en le limitant à la création, aménagement et entretien d'un espace Muséal DE VLAMINCK, au sein de l'Abbaye St Nicolas, Propriété de l'Interco Normandie Sud Eure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle rédaction statutaire de la compétence optionnelle "EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS, ET POLITIQUE SPORTIVE" de l'Interco Normandie Sud Eure modifiée ainsi :

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ET POLITIQUE SPORTIVE

"Construction, Aménagement, Modernisation, Entretien et gestion d'équipements sportifs, Culturels et socio-culturels d'intérêt communautaire".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 33 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION CLECT "COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES"

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une commission "CLECT" a été créée au sein de l'Interco Normandie Sud Eure, suite au passage du FPU.

A cet effet un délégué doit être désigné pour la commune.

Monsieur Serge SOUCHAY est désigné comme délégué.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 34 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (RODPP ELEC)

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil sur le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance l'adoption de la présente déliération permettrait la perception de cette recette.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.
- autorise le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.

Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 35 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX VOYAGES EXTRA-SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions pour lesquelles une participation aux activités scolaires et extra-scolaires est octroyée (délibération 2017-44).

- par année scolaire,
- allouée aux familles en résidence principale à Pullay,
- par enfant (une activité),
- pour les séjours de 2 jours minimum,

Plusieurs demandes nous ont été faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la participation à :

- **Famille LEGRAND** pour Héloïse la somme de 174.00 € (séjour Italie),
- **Famille MERROUCH** pour Hanaë la somme de 174.00 € (séjour Italie),
- **Famille MESNIL** pour Théo la somme de 147.00 € (séjour Espagne),
- **Famille BOUILLIE** pour Louise la somme de 81.50 € (séjour Granville),
- **Famille FOURRIER** pour Baptiste la somme de 106.50 € (séjour plein air).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018 36 : SUBVENTION "ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DU CANTON DE VERNEUIL"

Monsieur le Maire informe que lors de la séance du 9 avril 2018, il a été voté une subvention de 200.00 € au "Comice Agricole", intitulé qui correspond à l'Association des agriculteurs du canton de Verneuil.

Le mandat sera effectué à l'ordre de l'"Association des agriculteurs du canton de Verneuil".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS

Isolation mairie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des nouvelles propositions d'isolation pour la mairie, renseignées par Monsieur Labiche conseiller en énergie de l'Interco Normandie Sud Eure, à savoir :

- isolant minéral d'épaisseur 12 cm,
- isolant synthétique d'épaisseur 8 cm,
- isolant sous vide d'épaisseur 3 cm.

Les membres du conseil sont favorables pour une isolation d'épaisseur de 3 cm mais souhaitent davantage de renseignements, notamment pour la ventilation ou éventuellement une pompe à chaleur. Il est envisagé de changer les portes intérieures de la mairie, une côté bureau et deux portes dans la salle de réunion.

Pressoir à pommes et moulin : Le comité des fêtes décide d'acheter le pressoir à pommes ainsi que le moulin pour un montant de 300.00 €, appareil utilisé pour la fête de la pomme.

Modification durée hebdomadaire de poste : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du besoin d'une augmentation de durée hebdomadaire de 2 heures de travail du poste d'adjoint administratif en raison d'un surcroît de travail, notamment lié à la dématérialisation.

Défibillateur : la commune a fait l'acquisition d'un défibillateur qui sera installé sur le pignon du mur de la mairie.

L'installation sera effectué par les élus et un électricien.

Il est envisagé de demander aux Docteurs Dahan ou Vidal d'effectuer une formation pour les habitants de la commune.

Bois de l'hôpital : Monsieur Fessan demande qu'un avenant à la convention du 31.08.12 avec l'Amicale des Chasseurs de Pullay soit réalisée afin d'autoriser celle-ci à chasser dans le bois de l'hôpital d'une superficie de 0.80 ha.

Poteau électrique : Monsieur Censier demande qu'un poteau en bois soit coupé à hauteur de la haie se situant entre les propriétés au 26 Allée circulaire et au 27 Allée de la Brèche du Roy.

Point incendie : Monsieur Samon fait part de la présence d'un citerneau "Allée des myrtilles" et "Allée des charmes".

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 14/06/2018

Le Maire
Serge SOUCHAY

